

Direction de la lecture publique départementale

L'ARTOTHEQUE MODE d'EMPLOI

Memento soin Livres d'artistes

Comment prendre soin d'une œuvre ?

Nous vous demandons de bien vouloir respecter quelques règles afin de maintenir le bon état des œuvres pour le fonctionnement de l'artothèque.

Certaines œuvres sont par ailleurs fragiles et nécessitent une manipulation particulière.

1. Le transport

- L'œuvre est conditionnée par nos soins et doit être retournée dans le même conditionnement.
- Une liste est fournie, avec indication de la valeur d'assurance.
- **Ne la laissez jamais dans un véhicule.**

2. L'installation

- Lors du transport ou dans vos locaux, éloigner les œuvres de toute source de chaleur, naturelle ou électrique, ainsi que de tout endroit humide où la variation de température peut être brutale.
- Les œuvres ne doivent pas être présentées au-dessus d'une cheminée, d'un radiateur, ordinateur ou imprimante.
- Optez pour un emplacement **sans lumière directe** (rayons du soleil ou de la lune, néons...), en **les éloignant le plus possible des fenêtres.**
- Nous vous demandons de ne pas laisser les œuvres en accès libre, mais consultables uniquement pendant les animations ou sur rendez-vous, sous la surveillance et la responsabilité du bibliothécaire.
- **Préférez les vitrines pour les livres d'artistes dont la valeur est supérieure à 100 €**
- Manipulez les livres avec attention, toujours à plat. Pensez à vous laver les mains ou à utiliser les gants fournis pour la manipulation afin d'éviter des taches irréversibles.

3. Le retour des œuvres :

- Pensez à rendre toutes les œuvres et à signaler toute perte ou détérioration qui pourront vous être facturées
- Le retrait et le retour des œuvres se fait obligatoirement sur rendez-vous.
- Chaque œuvre sera pointée et vérifiée en présence de l'agent de la DLPD, lors de l'emprunt et de la restitution.
- Aucun retour ne doit être fait par le moyen des navettes de réservation, ni du bibliobus.